

# 21/ MATÉRIEL DE SIGNALISATION

## Définition du produit :

Dispositifs matériels destinés à informer les utilisateurs d'une installation sportive pour qu'ils circulent et accèdent aux différents espaces et zones de pratiques.

## RECOMMANDATIONS ET CAHIERS DES CHARGES FONCTIONNELS

### SÉCURITÉ

#### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ

Dans le domaine de la **sécurité**, ces matériels doivent :

- permettre de différencier les espaces de circulation et de stationnement ;
- permettre de différencier les voies piétonnières de celles pour les véhicules à moteurs et deux roues ;
- permettre de donner l'alerte au secours et faciliter rapidement leur accès ;
- permettre de s'approprier le plan d'évacuation ;
- permettre de contrôler les accès à l'équipement ;
- matérialiser les zones de rangements des buts mobiles et des agrès lourds ;
- permettre une visibilité du lieu d'emplacement du cahier de suivi et de contrôle des matériels lourds et son accessibilité.

#### 1. Accès à l'installation

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F1	Différencier les accès piétons et voitures	- voies de transport.			0		6,5
	F2	Différencier les espaces de circulation et de stationnement				0		6,3
	F3	Permettre l'accès des secours	- cheminement spécifique et sens de cheminement.			0		8,6

#### 2. HALL D'ENTRÉE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F4	Permettre de repérer le plan d'évacuation	- visibilité ; - lisibilité ; - emplacement.		Plan secours.	0		7,7

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique : « guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F5	Contrôler les accès à l'équipement	- poste visible.		Réglementation intrusion.	0	- secours ; - maintenance ; - entretien ; - personnes étrangères au service.	6,6
	F6	Informers sur la réglementation	- règlement intérieur ; - logos ; - ERP ;		ERP et loi Evin.	0	- interdiction de fumer ; - affichage dans la zone d'accès et visible ; - nature pédagogique des informations.	5,7

### 3. ACCÈS AUX DIFFÉRENTS ESPACES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F7	Signaler les vitres et translucides	- marquage des vitres.			0	- portes avec sens de circulation ; - bandes sur vitres ; - couleurs.	6,8
	F8	Matérialiser les cheminements et les portes de secours	- blocs de sécurité ; - visibilité.		ERP.	0		7,1

### 4. ZONES DE PRATIQUE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F9	Signaler les espaces de dégagement et de sécurité			Normes Fédérales Moniteur N°1 Équipements Sportifs.	0	- règlements fédéraux.	7,5
	F10	Matérialiser les emplacements des différents rôles			Normes Fédérales Moniteur N°1 Équipements Sportifs.	0	- règlements fédéraux.	5,3
	F11	Rendre visible et accessible le cahier de suivi des matériels			Décret du 4.06.1996.	0	- document à proximité des matériels concernés.	5
	F12	Informers sur la réglementation ERP	- règlement intérieur.		Règlement ERP.	0	- affichage dans la zone d'accès et visible.	5,5

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique : « guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
	F13	Permettre l'alerte rapide des secours	- de plusieurs endroits ; - visibilité.		Règlement ERP.	0	- SAMU : 15 ; - Police : 17 ; - Pompiers : 18.	8,7

## 5. ESPACES DE RANGEMENT

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
SÉCURITÉ	F14	Matérialiser les zones de rangement des buts mobiles	- visibilité ; - accessibilité ; - neutralisation.		Décret du 4.06.1996.	0	- zone de neutralisation du matériel.	6,6
	F15	Indiquer l'emplacement de rangement des agrès lourds	- espace de manutention optimal.			0	- l'emplacement doit permettre une manutention sans gêne.	6,6

## PÉDAGOGIE

### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE LA PÉDAGOGIE

Dans le domaine de la **pédagogie**, ces matériels doivent :

- permettre d'afficher différentes informations.

### 2. HALL D'ENTREE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
PÉDAGOGIE	F16	Permettre l'affichage d'informations	- nombre de zones ; - accessibilité.			0		6,3

### 4. ZONES DE PRATIQUE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
PÉDAGOGIE	F17	Permettre de différencier les zones	- couleur des lignes ; - largeur des lignes.		Règlement des fédérations.	0	- sécurité dans les jeux ; - postes des différents rôles sociaux.	5,8

Le présent document est mis en ligne et téléchargeable gratuitement sur le portail des marchés publics à la rubrique :  
« guides et recommandations » des GPEM (Internet : [djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics](http://djo.journal-officiel.gouv.fr/MarchesPublics)).

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
	F18	Permettre la localisation des différents branchements	- prises et branchements ; - emplacements de matériel dans les zones ; - accessibilité.			1	- visibilité des prises ; - audio, vidéo électriques.	5,5
	F19	Permettre de repérer les points d'ancrage	- pictogrammes ; - couleurs.			1	- formes et couleurs ou numéros ; - fourreaux ; - ancrages ; - bouchons de sol.	6
	F20	Permettre un confort et une hygiène au cours de la pratique	- signalisation / circulation.			1	- différencier les vestiaires ; - signalisation des points d'eau et toilettes.	5,9
	F21	Indiquer des zones de regroupements	- panneaux d'affichage ; - tableaux ; - fléchage.			1	- données des consignes ; - matériel Velléda ; - tableau.	4,6

## 5. ESPACES DE RANGEMENT

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
PÉDAGOGIE	F22	Indiquer les modalités de rangement des matériels lourds	- marquage ; - ordre de rangement ; - temps de rangement.			1	- textes et consignes visibles.	6,6
	F23	Indiquer les espaces de rangement des matériels légers	- temps de rangement ; - pictogrammes.			1	- casiers ou chariots mobiles ; - poteaux, filets, tapis, etc.	6,1

## ESTIME

### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES DANS LE DOMAINE DE L'ESTIME

Dans le domaine de l'**estime**, ces matériels doivent :

- offrir des espaces d'attentes confortables ;
- orienter le regard vers les informations pertinentes et importantes ;
- faciliter et rendre rapide les déplacements de proximité.

## 2. HALL D'ENTRÉE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
ESTIME	F24	Permettre des déplacements de proximité agréables et rapides	- géométrie des repères et des couleurs.			0		4,8
	F25	Rendre confortable les attentes	- indicateurs temps ; - décorations ; - distributeurs.			1	- boissons, en cas, etc.	4,1
	F26	Rendre attirantes les informations	- affichage des heures ; - sonorisation.			2	- design.	5,2

## USAGE

### FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES EN MATIÈRE D'USAGE

Dans le domaine de l'**usage**, ils doivent :

- signaler les dispositifs et les dispositions pour les handicapés ;
- signaler les zones de nettoyage des chaussures ;
- permettre des communications à l'intérieur et avec l'extérieur ;
- permettre de distinguer l'emplacement des différents matériels ;
- faciliter le repérage des vestiaires – Sanitaires – Salle de travail ;
- différencier les lieux spécifiques aux garçons, aux filles, aux handicapés, aux différents agents et officiels.

### 1. ACCÈS À L'INSTALLATION

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
USAGE	F27	Faciliter l'accessibilité à l'équipement	- signalisation routière ; - protection de l'itinéraire.			0	- passage groupe classe délimité ; - cheminement indiqué fléchage / marquage.	6,7
	F28	Signaler les dispositifs handicapés	- rampes ; - allées spécifiques ; - logos.		Décret n°94-86 du 26.01.1994. ISO 71 du 9.08.00.	0		6,6
	F29	Matérialiser les aires de stationnement	- surface colorée ; - signalisation haute.		Décret n°94-86 du 26.01.1994. ISO 71 du 9.08.00.	1	- cars, voitures ; - vélos, motos.	5,4
	F30	Permettre un accès facile	- visibilité et lisibilité des plans d'accès.			0		6,3

## 2. HALL D'ENTRÉE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
USAGE	F31	Signaler les zones de nettoyage chaussures	- logos ; - pictogrammes ; - couleurs.			1	- passage de l'extérieur à l'intérieur.	5,6

## 4. ZONES DE PRATIQUE

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
USAGE	F32	Permettre des communications internes et externes faciles	- nombre d'interphones.		Règlement ERP.	0	- fiche procédure ; - SAMU : 15 ; - Police : 17 ; - Pompiers : 18 ; - Tél. du propriétaire et d'établissement.	7,1

## 5. ESPACES DE RANGEMENT

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
USAGE	F33	Distinguer l'emplacement des différents matériels	- visibilité.			1		5,9
	F34	Faciliter la gestion des matériels	- cahier de suivi et d'entretien, notice d'utilisation.			0		6,1

## 6. VESTIAIRES ET SANITAIRES

FONCTIONS GÉNÉRALES	N°	FONCTIONS PRINCIPALES	CRITÈRES	NIVEAUX	TEXTES	FLEX.	OBSERVATIONS	HIER.
USAGE	F35	Faciliter le repérage des accès aux vestiaires et aux Sanitaires	- logo ; - pictogrammes ; - couleurs.			0		5,3
	F36	Permettre de différencier vestiaires – sanitaires	- garçons ; - filles ; handicapés.			0	- signalisation ; - fléchage ; - nombre de personnes en simultané.	5,2

## **MATÉRIEL DE SIGNALISATION**

### **RAPPEL DES TEXTES ET DES NORMES**

#### **NORMES**

Règlement des fédérations.

Normes fédérales.

ISO-CEI guide numéro 71 publié par l'AFNOR.

#### **REGLEMENTATION**

Décret du 4 juin 1996	fixant les exigences de sécurité pour les cages de buts de football, handball, de hockey sur gazon et en salle, et les buts de basket-ball.
Loi Evin (loi du 10 janvier 1991)	relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.
Décret N° 94-86 du 26 janvier 1994	relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public.

Réglementation relative aux établissements recevant du public (ERP).

Réglementation en matière d'intrusion (circulaire n° 96-156 du 29 mai 1996).

#### **TEXTES NON REGLEMENTAIRES**

Plan secours

Moniteur des travaux publics – Numéro hors série : « Équipements sportifs ».